



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 107151

### Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question des mutuelles. Le coût des mutuelles de santé avait augmenté de 5 % pour l'année 2010. À l'annonce de la loi de financement de la sécurité sociale de 2011, les présidents des mutualités françaises avaient prévu que la hausse serait en moyenne de 8 à 10 % pour l'année 2011, ce qui s'est avéré en janvier dernier. Cette augmentation serait due en partie aux taxes permettant de combler le déficit de la sécurité sociale, au redressement de la sécurité sociale mais aussi à la baisse de remboursement des dépenses de santé. Les clients des mutualités françaises s'inquiètent et se demandent quelles sont les raisons de la répercussion du déficit de la sécurité sociale sur la cotisation de mutuelle. Il aimerait savoir quelle mesure compte prendre le Gouvernement pour les années à venir à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107151

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 3 mai 2011, page 4424

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)